

L' Écu d'or 1964 : pour le Parc national suisse

Autor(en): **Burckhardt, Dieter**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **59 (1964)**

Heft 2-fr

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-173897>

Nutzungsbedingungen

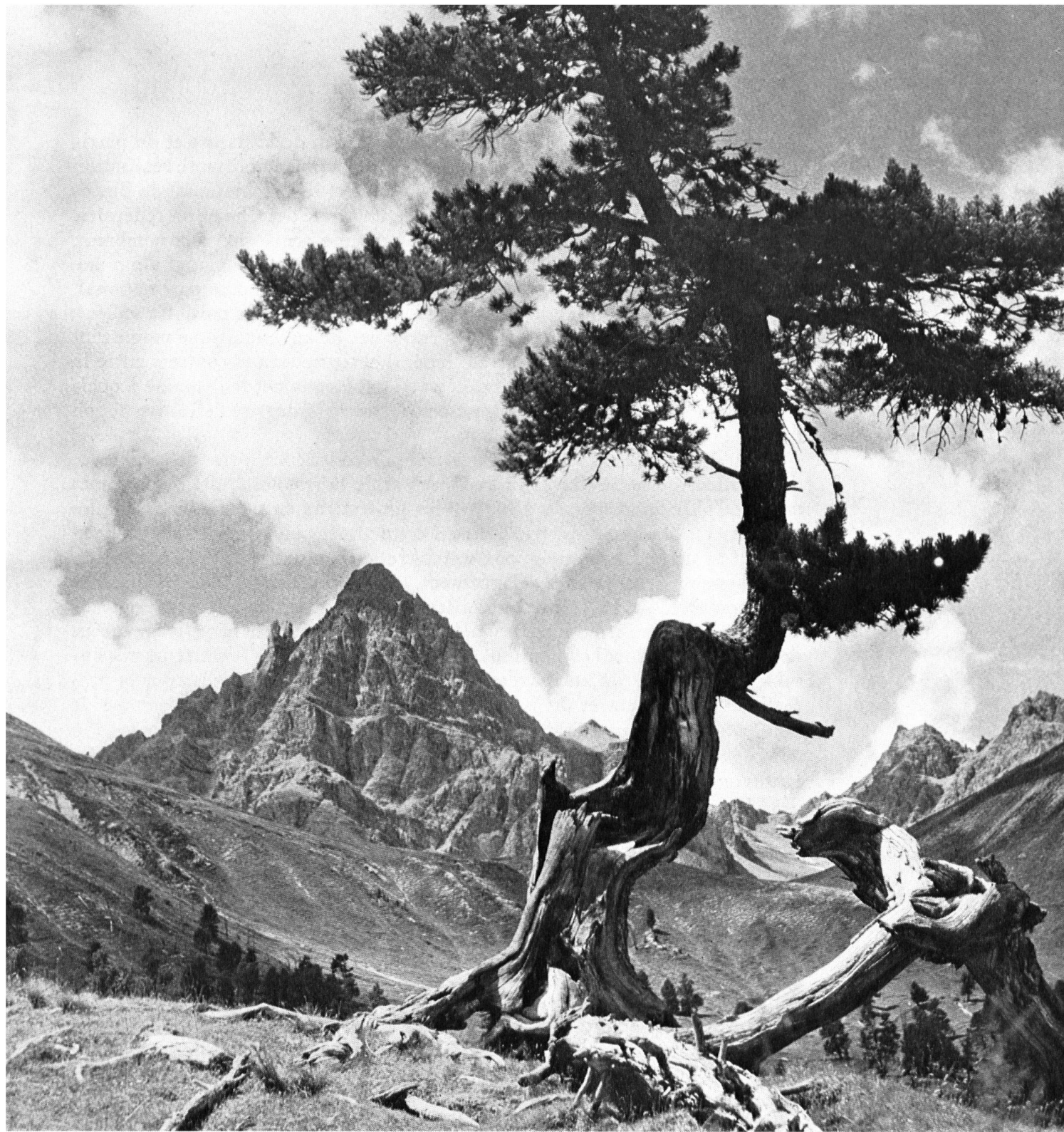
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉCU D'OR 1964

POUR LE
PARC NATIONAL SUISSE

Introduction

La vente de l'Ecu d'or en faveur de la protection de la nature et du patrimoine va se dérouler cette année à l'enseigne de la plus importante réalisation de la Ligue suisse pour la protection de la nature: le Parc national de Basse-Engadine. Car il y aura 50 ans le 1er août qu'un arrêté des Chambres fédérales, passé le délai référendaire, apportait une heureuse conclusion aux nombreux efforts de savants avisés et prévoyants pour créer dans notre massif alpin une grande réserve naturelle ayant en même temps le caractère d'un parc national. Bien des tempêtes, durant ce demi-siècle, ont soufflé sur les paisibles vallées, les forêts, les pâturages et les chaînes rocheuses de ce magnifique monument naturel... En 1961, un nouvel arrêté fédéral et de nouveaux contrats entre la Confédération et les communes intéressées, qui étendaient le domaine à quelque 169 km², ont assuré désormais au peuple suisse l'intégrité définitive de son Parc national.

Ce jubilé doit être l'occasion d'une prise de conscience: prise de conscience de la valeur de notre patrimoine naturel, et de la responsabilité des hommes qui ont l'obligation morale d'en être les protecteurs en même temps que les usufruitiers. Mais ce n'est pas tout: en cette année jubilaire, jeunes et vieux doivent avoir l'occasion de mieux connaître le Parc national et de contribuer selon leurs moyens à son développement, qui est d'une urgente nécessité. A ce titre, nous invitons le lecteur à accorder toute son attention aux pages qui suivent, qui sous une forme condensée définissent par le texte et par l'image le sens de notre Parc national et montrent dans quelle direction ses protecteurs responsables envisagent son aménagement ultérieur, auquel les Ligues pour la protection de la nature et du patrimoine national consacreront une somme de 100 000 fr. sur le produit de la vente de l'Ecu d'or 1964.

Mais cette grande œuvre nationale ne doit pas faire oublier les tâches importantes qui attendent dans toutes les autres régions du pays l'active intervention des Ligues pour la nature et le patrimoine, et qui, grâce aux francs de l'Ecu d'or, bénéficieront du vigoureux appui du peuple suisse. Sur leur nombre, qui est considérable, bornons-nous à citer ici un seul exemple: la protection de la région unique qu'est la vallée de l'Aar entre Thoune et Berne. Stimulés par l'exemple de la protection et de l'aménagement de la vallée argovienne de la Reuss – thème de l'Ecu d'or 1962 –, les associations bernoises pour la défense des sites, ainsi que les milieux intéressés et les autorités, ont aussi mis sur pied une fondation, qui se propose de créer et entretenir des réserves naturelles, de collaborer aux plans d'aménagement locaux et régionaux, de procéder à l'épuration des eaux souterraines et résiduelles, de protéger la faune et la flore, et de veiller sur les sites historiques et les monuments artistiques de cette partie de la vallée de l'Aar.

Le cours de cette rivière entre Thoune et Berne, comme celui de la Reuss argovienne, fait partie des sites d'importance nationale à protéger inscrits à l'Inventaire qu'ont dressé les Ligues pour la nature et le patrimoine, de concert avec le Club alpin suisse. Certes, ce sont des fonds publics qui devront intervenir pour la réalisation, dans l'intérêt général, des postulats contenus dans ce vaste inventaire; et les prestations des Ligues pour la nature et le patrimoine, issues des dons de tout le peuple suisse, peuvent bien, en regard, être dans chaque cas fort modestes: mais leur importance morale a une valeur de stimulant qui en décuple l'efficacité.

A. W.

(Trad. C.-P.B.)

Le Parc national

Nos villes s'étendent et la population s'accroît. Plus les gens sont obligés de vivre dans le bruit et la poussière, plus ils éprouvent le besoin de se mettre au vert. Aussi la sauvegarde d'espaces naturels, comme zones de détente, devient-elle toujours plus nécessaire. C'est à cette fin que de nombreux pays ont constitué des « parcs naturels », destinés en premier lieu au délassement des citadins. L'Allemagne fédérale, par exemple, en possède déjà 24, d'une surface totale de 13 000 km².

Toute activité humaine n'est d'ailleurs pas bannie de ces « parcs naturels ». L'économie agricole et forestière, voire même de petites fabriques ou des exploitations artisanales, y sont admises, dans la mesure où elles sont compatibles avec le besoin de repos. La protection de la nature est conçue ici comme étant au service de l'homme. Chemins, lieux de repos, places de campement, installations de bain, etc., font partie de l'aménagement des espaces naturels à l'intention des gens en déplacement.

Tout autre est le but d'un « parc national » ou d'une plus modeste réserve naturelle. Là, c'est la protection de la nature pour elle-même qui est au premier plan, et les besoins de la population y sont subordonnés à ses exigences. La protection est assurée par une série de prescriptions. Dans de nombreux parcs nationaux étrangers, le visiteur paie une entrée. Le plus souvent, il n'est pas autorisé à quitter les sentiers, ou même son véhicule. S'il s'aventure nuitamment en dehors des lieux de repos prescrits, il est passible de contravention.

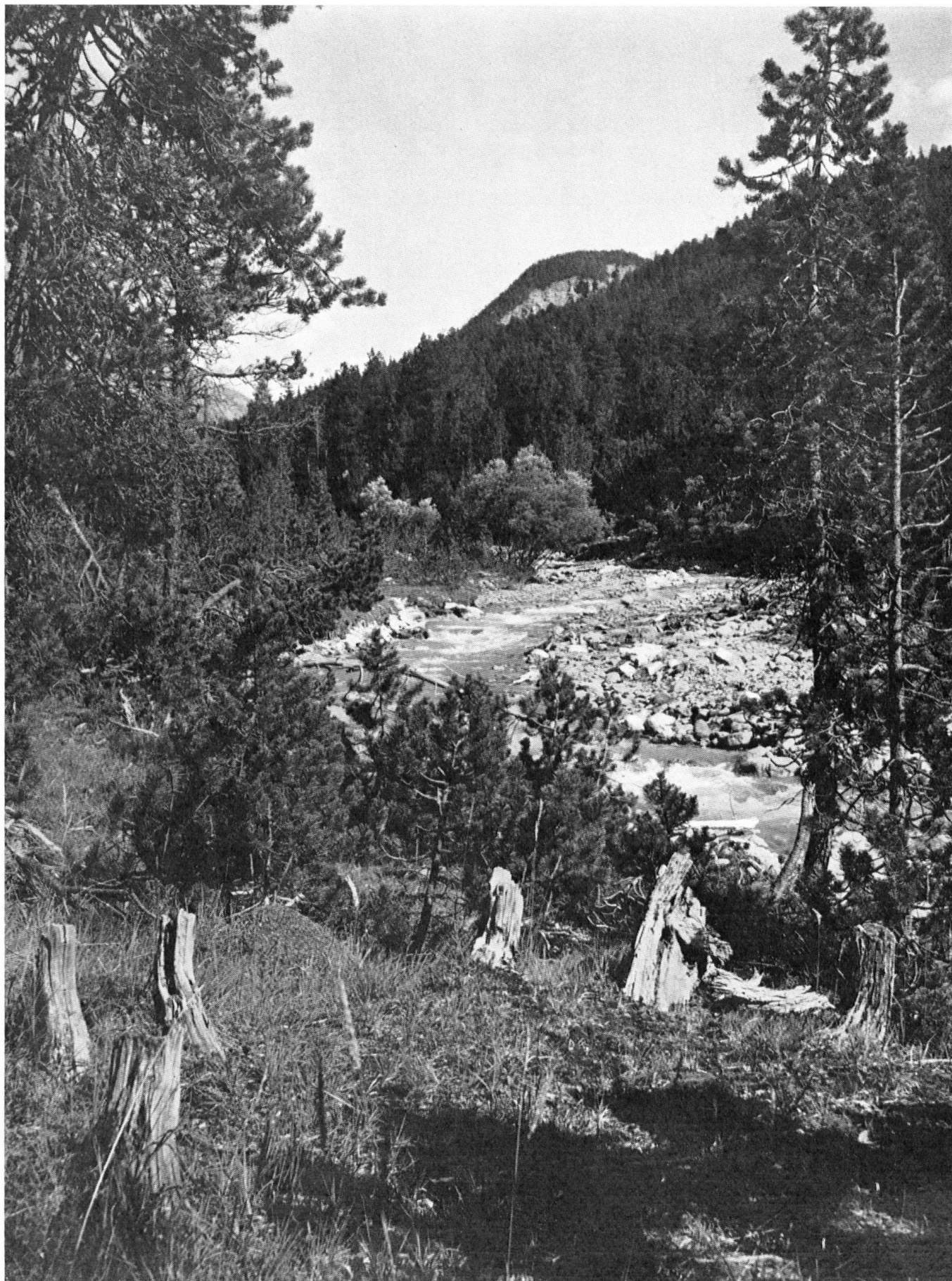
Mais qu'est-ce qu'un parc national? Cette expression désigne généralement de vastes domaines protégés – certains d'entre eux, comme le « Yellowstone National Park » des États-Unis ou le « Krüger National Park » de l'Afrique du Sud, ont une étendue équivalant environ au cinquième de la surface de la Suisse – d'où toute intervention humaine est bannie.

Cela ne signifie pas que personne, en dehors des gardiens et des savants, ne puisse visiter le parc national. Au contraire, il doit justement montrer à l'homme le royaume de la nature dans son état originel.

Aujourd'hui plus que jamais, un parc national a sa raison d'être

On peut se demander s'il est encore indiqué, surtout en notre temps où la population se multiplie rapidement et où diminue l'espace disponible, d'enlever des territoires plus ou moins vastes à l'utilisation humaine. Un parc national répond à un idéal; mais la dure réalité est-elle encore conciliable avec l'idéal?

Apparemment, l'homme s'est détaché de la nature, vaincue par les progrès étonnants de la science et de la technique. Mais ce n'est qu'une apparence, car l'homme n'est pas seulement le « roi de la Création », il en fait en même temps partie. Non seulement il en reste dépendant par son existence corporelle – songeons à l'eau, dont nous sommes obligés de combattre actuellement la pollution –, mais il a besoin de la nature pour la santé de son âme, en dépit de la carapace de civilisation dont il s'entoure. Plus il façonne la nature, plus il lui faut se soucier d'elle. Nous devons vivre des trésors naturels de la terre, mais s'ensuit-il que nous devons en extirper les autres créatures? Longue est la liste des animaux et des plantes qui ont été anéantis pour toujours. Ni le savant le plus ingénieux, ni le technicien le plus habile, ne pourra leur rendre vie. Quelque 400 espèces végétales, soit un bon tiers, ont disparu durant le dernier siècle dans le canton d'Argovie. Leur extinction n'a pas été intentionnelle: elle est la conséquence des modifications du sol. Si la puissance de l'homme s'accroît sans mesure, sa responsabilité augmente parallèlement. La prise de conscience de



cette responsabilité est à l'origine de l'idée de protection de la nature et de la volonté de créer des parcs nationaux.

On constate avec un étonnement toujours renouvelé à quel point la nature est sage; une loi d'équilibre règne sur ses divers organismes. Seul l'homme rompt cet équilibre. Ces atteintes sont si graves que les structures mêmes en sont touchées, et du même coup les fondements de l'existence humaine. L'exploitation abusive des forêts, les mauvaises méthodes de culture, ont d'amères conséquences. Elles ont contribué à sceller le sort de Rome, de la Grèce, de l'Égypte antiques. Dans les sables du désert, on découvre aujourd'hui des ruines qui étaient environnées jadis de forêts et de champs fertiles. Mais il ne nous appartient pas de condamner les erreurs de ces époques-là: ne sommes-nous pas menacés d'une catastrophe semblable? A grands frais, nous construisons des stations d'épuration; cependant, nos eaux sont toujours plus polluées. D'autre part, la consommation d'eau pure ne s'est pas seulement accrue en proportion de l'accroissement de la population: elle a décuplé, par tête d'habitant, durant le dernier demi-siècle. Allègrement, comme si de rien n'était, on draine le sol, on endigue et on canalise les cours d'eau, bref, on fait tout pour anéantir les eaux souterraines. Ces dommages, et bien d'autres encore, eussent été évités si l'on avait pensé aux conséquences. Mais on a méconnu les lois naturelles. Ce n'est pas d'un bureau, c'est sur le terrain qu'il sied de les observer et d'en tenir compte dans l'intérêt bien compris de l'homme. Nous devons et voulons vivre des ressources naturelles, mais malheur à nous si nous les détruisons au lieu de les utiliser avec ménagement. Comment l'homme de science pourra-t-il se conformer à ces lois, si les structures naturelles sont préalablement détruites? Il est indispensable de constituer des réserves, voire de vastes parcs nationaux, dans lesquels la nature puisse s'épanouir normalement à l'abri de la technique et de la civilisation.

L'origine du Parc national de l'Engadine

Nous sommes en 1906, époque de grand essor économique. La construction se développe dans une mesure qu'on n'avait encore jamais vue. Les Alpes sont parcourues en nombre sans cesse accru par des touristes anglais, français, allemands, du monde entier, qui y trouvent un paradis de vacances. Quand on se penche sur ce passé, on est surpris de sa ressemblance avec notre temps, à cette différence près qu'aujourd'hui tout se développe encore plus vite et plus massivement.

C'est alors qu'une nouvelle émeut les amis de la nature. Le « Bloc des Marmettes », près de Monthey, un de nos plus imposants blocs erratiques, témoin et monument naturel de l'époque de la glaciation, va être exploité par une entreprise de concassage. Cette nouvelle cristallise le malaise que suscitait déjà l'insatiable avidité de l'économie moderne. Il ne s'agit pas seulement de sauver le bloc erratique: à l'assemblée générale de la Société suisse des sciences naturelles, le président en charge, M. Fritz Sarasin, de Bâle, lance un appel en faveur de la création d'une commission pour la protection de la nature. D'éminentes personnalités du monde scientifique répondent à cet appel et, sous la présidence de Paul Sarasin, la Commission suisse pour la protection de la nature se met immédiatement à l'œuvre. Son premier but, bientôt réalisé, fut d'obtenir dans tous les cantons des prescriptions pour la protection de la flore. Le suivant allait être la création d'un grand parc national.

La Commission n'était pas seule à caresser ce projet. A la même époque, M. R. Glutz et le professeur C. Badoux, qui fut plus tard et pendant de longues années membre du comité central de la Ligue suisse pour la protection de la nature, soumièrent à l'Union suisse des forestiers un plan de conservation des

*« Nous allons tenter une expérience grandiose, qui sera non seulement d'intérêt général et humain, mais plus particulièrement scientifique. Nous créerons une communauté vivante où la faune et la flore aimeront et embelliront ce site alpestre comme elles le faisaient avant l'apparition de l'homme. »
(Paul Sarasin) – Vue de la vallée d'Ova dal Fuorn en direction de l'Ofenpass.*

Deux éminents pionniers du Parc national: Paul Sarasin, de Bâle (debout), premier président de la Commission fédérale du Parc national, et le colonel F. Bühlmann, conseiller national, de Grosshöchstetten, premier secrétaire de cette commission.

A droite: Six gardiens en uniforme veillent au bon ordre du Parc et participent à l'étude du gibier. Bientôt ils ne seront plus seulement des surveillants, mais des guides précieux pour les visiteurs.



La recherche enrichit les connaissances des savants, mais assure aussi les bases scientifiques d'une protection de la nature efficace et durable, parce que bien équilibrée. Le centre de recherches de Fuorn – édifié grâce à l'Ecu d'or 1946 – est modeste, mais suffisant pour le logement et le travail des hommes de science. En revanche, pour les classes d'écoles et les groupements de jeunesse, un bâtiment adéquat fait encore défaut. L'établissement sanitaire d'Ova Spin, destiné aux ouvriers de l'usine électrique, devra précisément servir, plus tard, à loger les jeunes visiteurs.



forêts caractéristiques. Ce qui fut l'occasion de fructueuses prises de contact. Un troisième groupement soutint l'idée d'un parc national; consternée par le projet d'un funiculaire au Cervin, la Société genevoise de physique et d'histoire naturelle formula auprès du Conseil fédéral une requête tendant à la création de réserves soustraites à toute intervention humaine. Tout cela prouvait que la situation était mûre en Suisse pour la création d'un parc national. Le «Heimatschutz» suisse salua lui aussi ces initiatives et soutint les efforts de la commission de protection de la nature de la Société suisse des sciences naturelles. Cette commission travailla avec autant d'énergie que d'enthousiasme. Des études approfondies l'amènèrent à jeter son dévolu sur le territoire de l'Ofenberg, très riche par sa flore et sa faune, d'une sauvage beauté, et surtout fort peu habité. Le 15 décembre 1908, Paul Sarasin adressait à la Commune de Zernez la proposition officielle d'une prise à bail de 25 ans du Val Cluozza. Une acceptation de principe lui parvint le 31 décembre déjà. Le dessein semblait réalisable.

Jusqu'alors, avec beaucoup de sérieux, de compétence, d'énergie et d'idéal, la Commission suisse pour la protection de la nature avait vaincu toutes les difficultés. Mais le projet faillit échouer, faute d'argent pour le bail. L'esprit pratique de Fritz Sarasin apporta une fois encore l'idée salvatrice. N'était-il pas possible de trouver dans tout le pays un nombre suffisant d'amis de la nature qui, séduits par ce grand projet, seraient disposés à consentir un sacrifice financier pour la bonne cause? Le 31 juillet 1909 était fondée la Ligue suisse pour la protection de la nature, chargée de s'occuper désormais des moyens financiers indispensables. Chacun était invité à fournir une modeste contribution annuelle d'un franc. A ce moment-là, la Ligue pour la nature n'était pas encore une association indépendante. Sa seule mission était de procurer le «nerf de la guerre» à la Commission suisse. Des centaines de personnes répondirent à l'appel signé par Paul Sarasin et Stéphane Brunies.

Lors d'une mémorable assemblée communale, le 2 novembre 1909, les citoyens de Zernez ratifièrent par 47 voix contre 2 le contrat de bail de 25 ans concernant 21 kilomètres carrés du Val Cluozza. Celui-ci fut signé la même année par la Commune et la Commission suisse. Dans les années qui suivirent, chaque occasion fut saisie de conclure de semblables conventions. D'autre part, la Commission reprit les contacts déjà noués par la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève avec le Conseil fédéral. Ce dernier n'était pas indifférent au projet d'une participation de la Confédération au Parc national. Il tenait cependant à traiter avec des personnes juridiques; or, ni la Commission suisse ni la Ligue pour la protection de la nature ne remplissaient cette condition. Aussi la Ligue, de simple soutien financier qu'elle avait été jusqu'alors, devint-elle en 1913 une association en bonne et due forme. Ses statuts consacrèrent ses étroites relations avec le Parc national, et firent état de son capital – le futur «fonds du Parc national» –, dont les intérêts devaient couvrir les frais d'entretien du Parc.

Une solution typiquement suisse

Les tractations avec le Conseil fédéral n'avaient nullement pour but de faire supporter à la Confédération toute la charge financière du Parc national. La Confédération n'y était d'ailleurs pas disposée. Selon le contrat conclu par elle en 1913 avec la LSPN et la Société suisse des sciences naturelles, elle reprenait à son compte le contrat de bail et se chargeait du paiement des annuités jusqu'à 30 000 fr. par an. La Société suisse des sciences naturelles se chargeait de la recherche scientifique, et la LSPN des dépenses annuelles d'entretien et de surveillance. C'était une collaboration de l'Etat et de l'initiative privée dont aucun autre parc national n'offre l'exemple.





Hors du Parc, ces coulées d'avalanches seraient bientôt reboisées. Mais dans le Parc, la nature est laissée à elle-même. Etudier de près la lutte de la végétation contre la neige et les chutes de pierres est fort intéressant pour le savant, qui peut tirer de ses observations d'utiles conclusions pratiques.

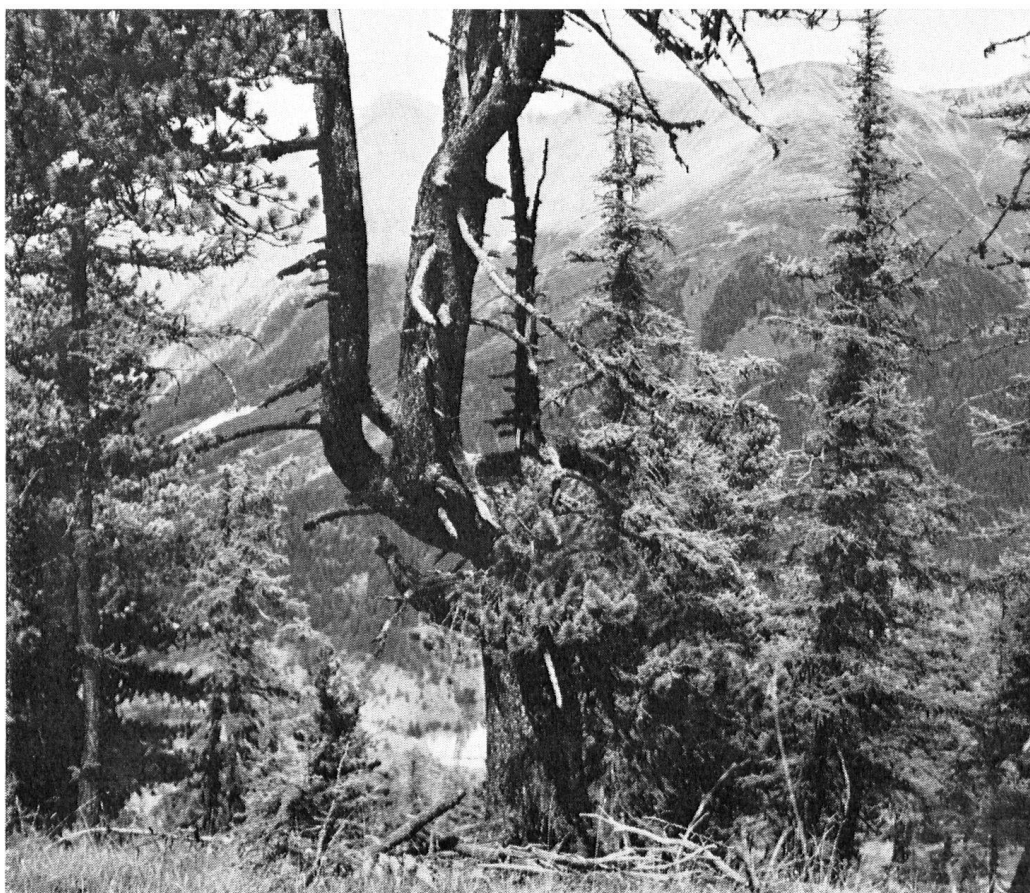
A gauche en haut: Vue de l'amont du Val dal Botsch sur le massif dolomitique du Piz dal Fuorn, dont l'aspect sauvage est caractéristique de la plupart des sommets du Parc.

A gauche en bas: Partout, dans le Parc national, on assiste à la lutte poignante des arbres qui défendent leur existence contre les éléments.

Conçoit-on meilleure cachette pour les bêtes sauvages que ces impénétrables fourrés de pins du Val Mingèr? C'est ici, précisément, que le dernier ours de Suisse a été découvert, le 1er septembre 1904.



Tandis que les pins, droits comme des I, réduisent leur ramure au minimum en prévision des fardeaux de neige de l'hiver, les aroles désignent majestueusement les éléments et les siècles. Si leur faite est touché, ils le remplacent par de nouveaux surgeons, et cela jusqu'au terme de leur longue existence.



L'accord du Conseil fédéral n'était cependant pas suffisant; il y eût fallu une base constitutionnelle (qui n'est acquise que depuis le scrutin populaire du 27 mai 1962). Aussi les Chambres fédérales durent-elles se pencher sur cet objet peut ordinaire. De persuasifs orateurs entraînèrent l'adhésion, à une forte majorité, du Conseil national, et celle, unanime, du Conseil des Etats. Après l'écoulement du délai référendaire, l'arrêté fédéral sur le Parc national suisse de l'Engadine entra en vigueur. Le but visé, qui était de «laisser toute la flore et la faune à leur libre développement naturel, et de la protéger contre toute intervention humaine non conforme à la destination du Parc national», était atteint.

L'administration du Parc national

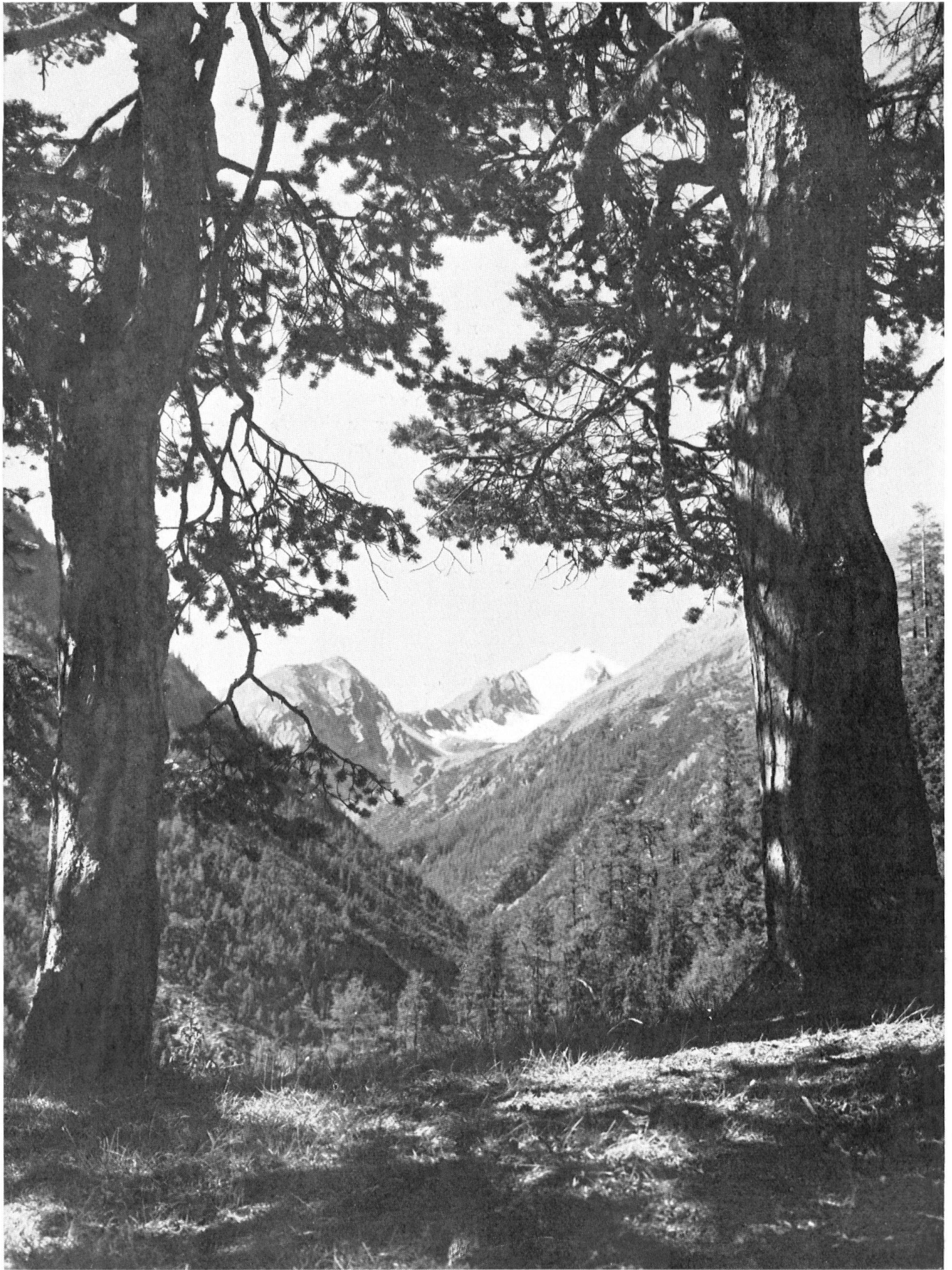
Le Parc national est administré au nom du Conseil fédéral par une commission fédérale du Parc national, qui compte sept membres (il n'y en eut que cinq jusqu'en 1920). Trois d'entre eux sont nommés par le Conseil fédéral, deux par la Société suisse des sciences naturelles et deux par la LSPN. C'est le Conseil fédéral qui désigne le président. Paul Sarasin occupa cette charge de 1914 à 1922. Depuis lors, c'est régulièrement l'inspecteur forestier en chef. Le surveillant-chef (aujourd'hui l'administrateur) nommé par la commission fédérale est en relations directes avec les gardiens du Parc.

Une série d'ordonnances règlent toutes les questions de détail concernant le Parc national. Pour les visiteurs, c'est surtout le «règlement du Parc», émanant du Petit Conseil des Grisons, qui est important. Il y en a malheureusement beaucoup qui ne le connaissent pas ou qui ne veulent pas comprendre sa signification. Donnons-en ici les principales prescriptions. Le visiteur ne doit pas sortir des chemins prévus à son usage et indiqués comme tels (à défaut, comment la nature pourrait-elle être protégée?). Il est interdit de cueillir des fleurs, des champignons et des baies. Les chiens, même en laisse, ne sont pas admis. Des promeneurs toujours plus nombreux doivent malheureusement être rendus attentifs à l'interdiction bien naturelle de ne pas laisser traîner des déchets. Le danger d'incendie est particulièrement grave; aussi est-il interdit de faire du feu et de camper. La nécessité de cette mesure a été récemment mise en évidence par le terrible incendie de la forêt de Finges. Le véritable ami de la nature s'abstient de lui-même, et ailleurs aussi que dans le Parc national, de contrevenir à cette prescription.

En 1919, la Confédération paya 28 000 fr. pour le bail, la LSPN 45 000 fr. pour l'entretien et la surveillance. En 1963, la Confédération a versé quelque 100 000 fr. uniquement pour le bail et les dégâts du gibier, et la LSPN 85 000 fr. (dont 32 000 fr. couverts par les intérêts du fonds du Parc national). A cela s'ajoutent d'autres dépenses importantes pour la recherche scientifique. Jusqu'à présent, près de 3 millions de francs ont été dépensés pour le Parc national, dont la moitié environ à la charge de la LSPN. Le fonds du Parc, alimenté par des dons et legs, ainsi que par les cotisations des membres perpétuels, a atteint plus d'un million de francs. Mais ses intérêts ne suffisent pas, tant s'en faut, à couvrir les frais, qui incombent à la LSPN.

Pourquoi l'Ofenberg?

Il n'y a pas dans le Parc national d'imposants glaciers, de grands névés, de majestueux «quatre mille», ni même de grands espaces dans le style de la Haute-Engadine. Mais cela même était une raison de choisir ce territoire. Une large bande de terrain, allant du point le plus bas, à 1580 m. d'altitude, aux principales sommités (la plus élevée, le piz Pisoc, à 3174 m.), s'offre à l'épanouissement de la vie animale et végétale. Sa structure géologique est extrême-





*A gauche:
En 1909, la Commission
suisse pour la protection
de la nature louait à la
Commune de Zerneux le
Val Cluozza, premier pas
dans la réalisation d'un
grand parc national al-
pestre. La pierre commé-
morative de Paul Sarasin,
d'où le regard se perd
dans le Val Cluozza, nous
rappelle aujourd'hui en-
core les origines du Parc
national, que nous de-
vons à des hommes aux
vues larges et hardies.*



*Près d'un tiers de la sur-
face du Parc est recou-
vert de forêt, surtout de
pins nains et de pins de
montagne aux troncs
élancés.*

*On trouve parfois, dans
les forêts de pins, quelque
jeune arole dont la
graine a peut-être été
oubliée là par un oiseau.
Des siècles passeront jus-
qu'à ce que les forêts
d'aroles de jadis, déci-
mées par l'homme et rem-
placées par les pins, se
reconstituent.*

Les carnivores, tels que l'ours, le lynx et le loup, ont été détruits par l'homme. Le vautour a complètement disparu aussi. Seul l'aigle royal, seigneur des nues, aime encore dans le Parc national. Mais la nature veille elle-même à ce que les animaux qui sont la proie de l'aigle ne disparaissent pas en trop grande quantité. Une à quatre aires sont occupées chaque année. Certaines d'entre elles, comme celles d'Il Fuorn ou du Val Cluozza, permettent à l'ami de la nature de bien observer les couvées du majestueux oiseau.

ment variée et les plantes y disposent de biotopes très divers. Les spécimens de la flore et de la faune est-alpines se rencontrent dans le Parc national avec ceux des Alpes de l'ouest. Même les tout petits animaux réservent des surprises au connaisseur. On a dénombré jusqu'aujourd'hui 1200 variétés uniquement dans l'ordre des coléoptères! Le premier septembre 1901, on a découvert un ours au Piz Pisoc. Il s'avéra plus tard, hélas, qu'il était le dernier. En 1915, les premiers cerfs vinrent du Prättigau. On compte aujourd'hui, en été, 1200 de ces impressionnants animaux. En 1920, la commission du Parc tenta d'y réacclimater le bouquetin. Malgré de sérieuses difficultés initiales, la tentative réussit. Actuellement l'ami de la nature peut rencontrer dans le val Trupchun, par exemple, cerfs, chevreuils, bouquetins et chamois, et observer le renard, la marmotte, l'aigle royal et une foule d'autres espèces d'oiseaux.

Un tiers à peu près de la surface du Parc est recouvert par la forêt, qui monte jusqu'à 2300 m. d'altitude. Malheureusement les efforts des fondateurs pour acclimater le célèbre pin d'arolle n'ont pas été couronnés de succès. Les pins de montagne, au tronc droit, et les pins nains, sont les essences les plus fréquentes. Arolles, mélèzes, épicéas et pins sylvestres sont en régression.

Celui qui espère aujourd'hui trouver là une forêt originelle, c'est-à-dire une forêt où l'intervention de l'homme ne s'est jamais manifestée, doit perdre ses illusions. Du XI^e au XVII^e siècle, il y eut dans le domaine de l'actuel Parc national plusieurs mines de fer, d'argent et de plomb en exploitation. Non seulement l'appellation d'Ofenpass (Il Fuorn), mais aussi les vestiges du « Knappenhaus », près de S-charl, et plusieurs anciens fours et galeries, rappellent cette époque. Fours et forges se trouvaient près de Stabelchod, où s'arrête aujourd'hui la forêt de pins de montagne. Les coupes du bois nécessaire à la fonte des métaux se faisaient sur place. Plusieurs des forêts de pins de montagne que l'on voit actuellement sont venues remplacer les étendues de mélèzes et d'arolles anéanties par l'homme.

Le barrage international du Spöl

Avec l'entrée en vigueur de l'arrêté fédéral de 1914, les fondateurs du Parc national purent le croire protégé pour toujours. C'était malheureusement une illusion. Les projets d'exploitation hydraulique de l'Inn et du Spöl se concrétisèrent après la seconde guerre mondiale. Contre les objections des amis du Parc, on fit valoir que les communes n'avaient jamais renoncé à leurs droits d'eau. Le référendum lancé contre la convention italo-suisse, pour faire échec au projet de barrage, n'eut pas de succès en scrutin populaire, de sorte que la voie était ouverte aux atteintes redoutées. Le barrage, érigé à la frontière, capte la plus grande partie des eaux du Spöl. Et l'on construit près d'Ova Spin un bassin de compensation – pour ne mentionner que les bouleversements les plus visibles. Ces prochaines années, le tintamarre de ces travaux, s'ajoutant à celui de l'élargissement de la route de l'Ofenberg, troublera le plaisir d'une promenade dans la vallée du Spöl.

Mais cette grave atteinte à l'intégrité du Parc a aussi son bon côté. Un nouvel arrêté fédéral a été pris, et la Confédération a passé de nouveaux contrats avec les communes, interdisant toute nouvelle utilisation des eaux, et qui ne peuvent pas être dénoncés par les communes. En outre, la surface du Parc a été agrandie, passant de 157 à 169 km².

Perspectives d'avenir

Le but essentiel des promoteurs du Parc national est atteint. C'est avec admiration et reconnaissance que nous songeons à quel point ces hommes ont vu grand et loin. Modeste au début, le Parc a atteint son ampleur d'aujourd'hui.

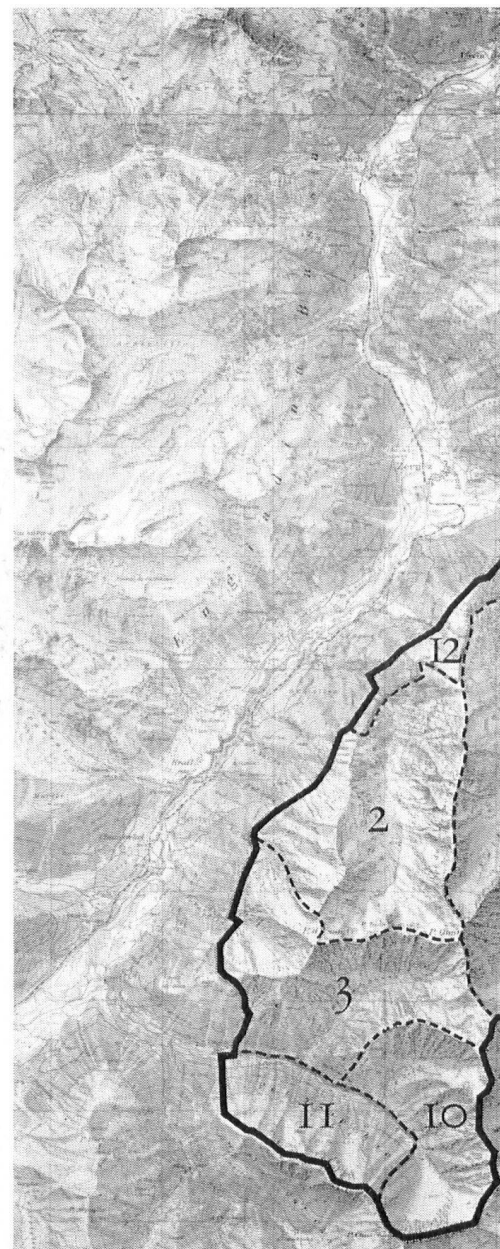


Développement du Parc national

1. Val Cluozza, commune de Zernez	1909	21.74 km ²
2. Val Tantermozza, commune de Zernez	1910	13.75 km ²
3. Partie du Val Trupchum, Val Müschauns, commune de S-chanf	1911	12.85 km ²
4. Val Mingèr, commune de Schuls (Scuol)	1911	22.65 km ²
5. Val Tavrü, commune de Schuls (Scuol)	1911-1936	9.35 km ²
6. Praspöl, La Schera, Il Fuorn, commune de Zernez	1914	58.96 km ²
7. Val Nügliä, commune de Valchava	1918	8.05 km ²
8. Falcun, commune de Zernez	1920	4.50 km ²
9. Territoire entre Ova Spin et le Val Ftur, commune de Zernez	1932	11 km ²
10. Partie postérieure du Val Trupchum, commune de S-chanf	1932	5.28 km ²
11. Versant ouest du Val Trupchum, commune de S-chanf	1961	5.22 km ²
12. Murtaröl, commune de Zernez	1961	2.80 km ²
13. Ivrainä, commune de Zernez	1961	1.90 km ²
Surface totale dès 1961		168.70 km ²

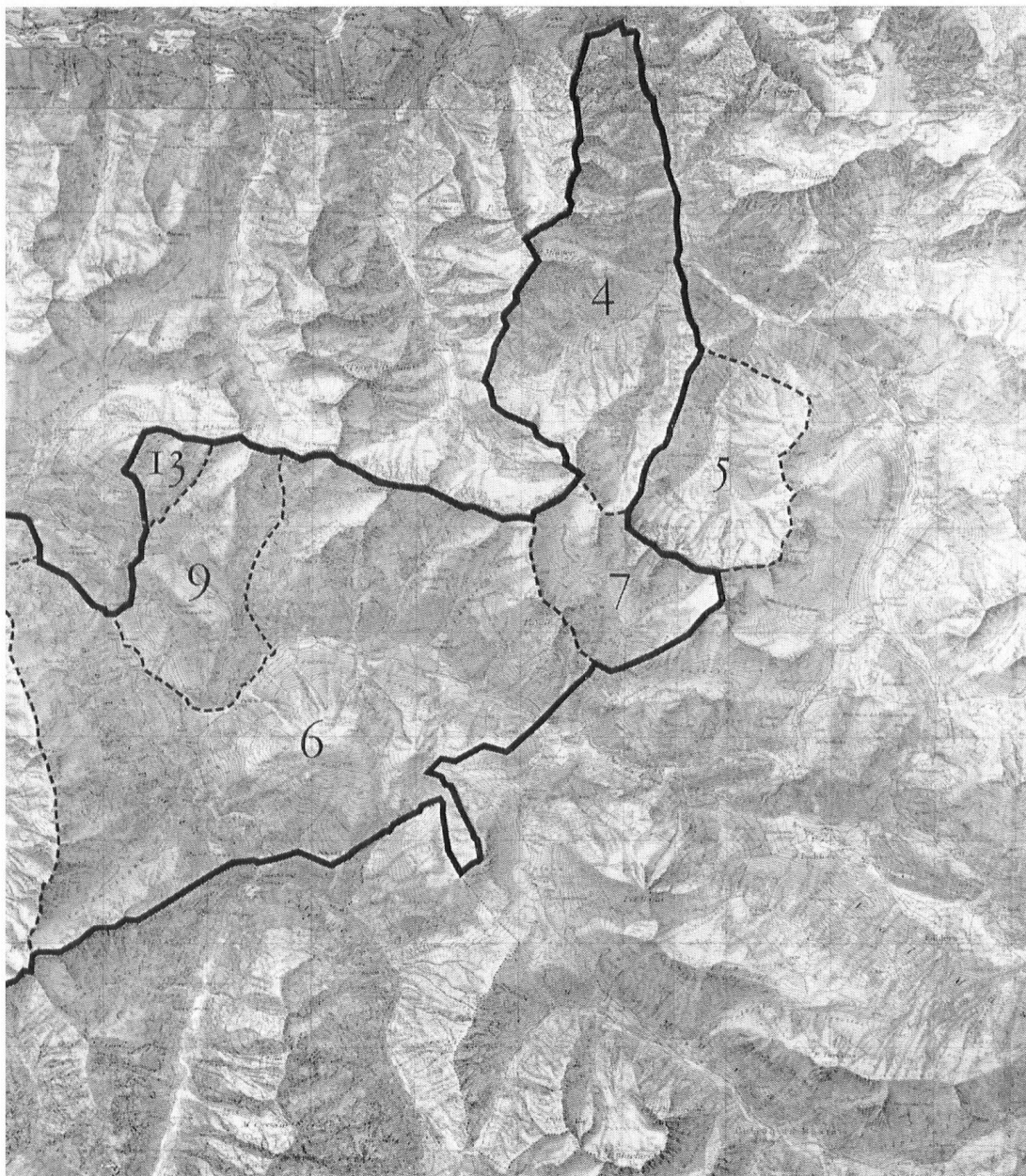
Répartition entre communes

Zernez	114.70 km ²	68.0 %
S-chanf	23.3 km ²	13.8 %
Scuol/Schuls	22.65 km ²	13.4 %
Valchava	4.80 km ²	4.8 %



C'est le territoire le mieux étudié du monde. Il a éveillé le respect de la nature chez des milliers de gens.

L'existence du Parc national en tant qu'institution est assurée. Mais il reste beaucoup à faire. Répétons-le une fois de plus avec toute la netteté désirable: il ne doit pas devenir un champ de foire. C'est quelque chose de tout à fait spécial. Mais combien de visiteurs en ont-ils conscience? Il est évident que dans un territoire visité par des milliers de gens, même s'il est vaste, l'ordre doit régner. C'est pour la préservation de la nature, et dans l'intérêt même de chacun des visiteurs, que le règlement du Parc a été établi. Qui pourrait encore observer des animaux sauvages, si tout le monde avait la possibilité de circuler dans toutes les directions? Comment pourrait-on parer au danger d'incendie, s'il était permis de faire du feu? Ce sont là, pour ne prendre que ces deux exemples, des choses qui vont de soi pour la plupart des amis de la nature. Mais le nom de Parc national attire quantité de gens qui ont perdu le contact direct avec la



nature. Ils se sentent brimés par un règlement qui leur est incompréhensible. Ils parcourent le domaine aveugles aux merveilles de la nature. Il manque quelqu'un qui leur ouvre les yeux.

La LSPN et la commission fédérale sont conscientes de cette lacune. Un premier pas a été fait par la nomination de six gardiens au lieu de deux. Mais cela n'était pas suffisant; ils ont besoin d'une formation adéquate, comme dans n'importe quel métier. Elle leur est donnée par un jeune savant, M. Robert Schlœth, qui a longtemps travaillé dans le Parc et qui a pris en 1964 cet emploi à plein temps. Ce n'est pas seulement pour le renforcement de la surveillance, mais aussi pour l'utilité des visiteurs, que ces coûteuses améliorations ont été apportées.

La commission fédérale et la LSPN voudraient cependant aller plus loin. Même à six, les gardiens ne peuvent être partout, expliquer à tous les visiteurs le sens du Parc national et leur montrer ses trésors naturels. De nombreux parcs

Au contraire du cerf, le bouquetin doit sa présence dans le Parc à l'intervention directe de l'homme. Les premiers spécimens furent lâchés en 1920 près de Falcun, à l'entrée du Val Cluozza. Deux mâles furent retrouvés dans la vallée italienne de Livigno et deux femelles au Piz Albris, près de Pontresina; elles furent à l'origine de la plus grande colonie de bouquetins du pays. En dépit de nombreux lâchers dans le Parc national, les bouquetins n'y prospèrent que depuis qu'ils ont trouvé dans le Val Trupchum, aux pentes escarpées et orientées au sud, de bonnes conditions hivernales.



*A droite:
Sous le grand ciel bleu et serein de l'automne, quand les mélèzes se dorment, vient le temps du rut, et la puissante trompe des cerfs retentit dans toutes les vallées. Le chef de la harde empêche ses rivaux d'approcher et veille jalousement sur son harem, le rassemblant parfois comme font les chiens de berger. Ce n'est qu'en 1915 que les premiers cerfs ont fait leur réapparition dans le territoire du Parc national.*



Il y avait déjà des chamois, en nombre appréciable, au moment de la création du Parc. Leur effectif varie entre 1200 et 1500 bêtes.



Le gros gibier échappe facilement à la vue du profane qui parcourt le Parc pour la première fois et qui n'est pas habitué à l'observation de la nature. Mais les amusantes marmottes, à proximité du sentier, l'en consolent. Dans la maison du Parc national projetée à Zerne, le visiteur pourra préparer ses itinéraires, se renseigner sur la faune, la flore et les formations géologiques qu'il s'apprêtera à découvrir, et faire ainsi de riches expériences.

nationaux étrangers disposent précisément à cette fin d'un centre où il leur est possible d'informer sérieusement les visiteurs sur la réserve, et où ceux-ci peuvent acheter des guides imprimés, entendre des conférences avec projections lumineuses ou voir des films. C'est cela qu'envisagent les responsables du Parc national: une maison à Zerne où, par une adroite présentation, l'ami de la nature serait instruit sur l'histoire, les trésors naturels et le règlement du Parc, mais aussi sur les résultats de la recherche scientifique et sur l'importance de la protection de la nature; une salle pour conférences et films devrait être aussi à disposition, ainsi qu'un bureau de renseignements où les visiteurs seraient informés sur les itinéraires, les meilleurs chemins, etc., et pourraient acheter des guides imprimés, des livres, des cartes, des clichés, etc. Cette maison devrait naturellement servir encore à d'autres fins. Le chef surveillant et un gardien y auront leur logis. Des laboratoires et de la documentation y seront à la disposition des savants qui travaillent dans le Parc.

On n'en restera pas là. Quand les travaux de construction de l'usine hydraulique seront terminés, la société remettra à l'administration du Parc le bâtiment sanitaire édifié à Ova Spin pour les ouvriers. Et l'on y aménagera le centre de jeunesse, souhaité depuis longtemps, qui permettra de loger les jeunes visiteurs. Actuellement maintes classes d'écoles et autres groupes de jeunesse cherchent en vain un abri, pendant la saison d'été: les dortoirs et le blockhaus Cluozza sont déjà occupés par les touristes. Et pourtant ce serait une nécessité, en même temps qu'une grande joie, d'initier la jeunesse à la nature du Parc, et de lui insuffler l'enthousiasme qui lui fera reprendre le flambeau allumé il y a un demi-siècle.

Si les projets commencent à prendre forme, les soucis croissent en proportion. Les frais sont déjà évalués à près d'un million de francs. Nous voyons souvent parler dans les journaux des millions que les autorités ou de grandes entreprises dépensent avec facilité. Mais quand il s'agit de réunir soi-même une telle somme, c'est une tout autre affaire.

En 1947 déjà, le public a rendu possible, par la vente de l'Ecu d'or, la construction du centre de recherches d'Il Fuorn. Aujourd'hui, pour le cinquantième anniversaire du Parc national suisse, la même contribution du public assurera la base financière de son développement ultérieur.

C'est donc un appel semblable à celui de 1909 qui s'adresse à toute la population: Aidez-nous à entreprendre cette grande tâche, défendez le Parc national!

Dieter Burckhardt (Trad. C. Bodinier)

*L'Ecu 1964,
par Carl Fischer
(Herrliberg)*



Photographies: Feuerstein, Scuol (p. 25, 36, 42); F. Rausser, Berne (p. 28, 30 en bas, 33, 37 en haut); R. Schlœth, Zerne (p. 30 en haut); E. Bachmann, Luzern (p. 32 en haut, 46, 47); W. Zeller, Zurich (p. 32 en bas, 34, 37 en bas); W. Haller, Zofingue (p. 39); M. Reinalter, Brail/Engadine (p. 43); D. Zimmermann, Zurich (p. 45).



Pourrait-on imaginer plus bel accueil, sur les pentes qui dominent Zerne, que l'éclat des lys orangés?

Page de droite:

A gauche en haut: Les anémones pulsatiles enchantent le promeneur non seulement par leur couleur et leur forme, mais aussi par leur pistil qui brille au soleil de l'été.

A droite en haut: Peu de fleurs ont autant de prestige que l'edelweiss. On en trouve en cheminant dans le Parc national, isolés, ou par groupes entiers, qui montrent avec une douce éloquence ce que peut réaliser la protection de la flore.

A gauche en bas: Les fleurs du lys martagon ont quelque chose d'exotique. Ce n'est pas une plante exclusivement alpestre. Mais dans le Jura, malheureusement, les rafles des « amis des fleurs » l'ont presque partout anéanti.

A droite en bas: Au milieu d'un éboulis, les pavots jaunes font briller l'or de leurs corolles. Des racines d'un à deux mètres de longueur leur permettent de s'implanter solidement dans ce terrain friable et d'y trouver l'humidité nécessaire à la vie.



